Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 35 (1998)

Heft: 1349

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une dangereuse pléthore

AN PASSÉ, le radical bernois Marc Suter avait pris le Conseil national par surprise et convaincu une mince majorité de taxer les énergies fossiles. Le produit de cette taxe devait servir à la promotion des énergies non renouvelables. Mais le Conseil des États, prévenu, n'avait pas

Au cours de la présente session, la Chambre du peuple a confirmé sa décision à une nette majorité. Et les chances de voir les sénateurs se rallier paraissent bonnes. Comment expliquer cette soudaine conversion écologique de députés d'habitude

plus soucieux de la compétitivité des entreprises helvétiques?

Non, il n'y a pas eu de miracle. Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu. La communauté de travail «Solar 91» a patiemment travaillé au corps les parlementaires bourgeois, leur faisant miroiter les subventions à venir. C'est ainsi

que même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations éoliennes. Mais surtout les députés des cantons alpins ont fait pencher la balance, alléchés par la promesse d'une aide au renouvellement technique des usines hydro-électriques. Car la libéralisation prochaine du marché de l'électricité risque de mettre en difficulté plus d'un producteur et de nuire à l'économie des cantons hydrauliques.

La récente décision du Conseil national paraît raisonnable, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique. Elle s'inscrit malheureusement dans une longue suite de projets qui tous visent à prélever une taxe sur l'énergie pour des variés motifs aussi louables: taxe sur le CO² pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère, sur l'huile de chauffage, réforme fiscale écologique à l'horizon 2007 pour

> financer les assurances sociales. Abondance de biens nuit. Cette foison d'idées ne peut qu'effrayer le souverain et faciliter la tâche des opposants qui déjà s'empressent de calculer l'addition, fausse mais parlante pour l'opinion publique. Pour que le succès enregistré devant le Conseil national ne soit pas éphémère, il

est urgent de mettre un peu d'ordre dans ce dossier, de fixer des priorités et d'établir un calendrier.

Sans quoi la fiscalité écologique risque fort d'être perçue comme un moyen détourné d'augmenter les impôts, et par là même de sombrer corps et biens. JD

Au-delà des partis pris idéologiques, les intérêts matériels ont prévalu. Même des députés de l'UDC ont flanché en pensant à la mise en valeur des forêts ou au soutien aux installations

éoliennes

Hebdomadaire romand Trente-cinquième année 25 juin 1998 – nº 1349